

Anti- endommagement des réseaux



 7h (6h de formation + 1h d'examen)

 Formation en présentiel

 Examen DT-DICT concepteur (en présentiel)

Prix sur demande

 **Prérequis**
Comprendre et lire le français.

 **Le public**
Toute personne travaillant à proximité de réseaux enterrés, aériens et/ou subaquatiques.
« Concepteurs » : personnels intervenant pour le compte d'un responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT) (maître d'œuvre).

 **Accessibilité aux personnes handicapées**

À propos de la formation

Objectifs

Être capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement.

Au terme de cette formation, le stagiaire aura acquis les connaissances théoriques nécessaires pour passer l'examen QCM-IPR « concepteur » dans de bonnes conditions.

Avertissement

L'attestation de compétences délivrée par le centre de formation suite à l'examen DT-DICT ne suffit pas à répondre aux obligations réglementaires. L'employeur doit délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (A.I.P.R.), conditionnée en outre à l'estimation que celui-ci fait de la compétence de la personne concernée.

L'employeur peut délivrer l'A.I.P.R. à tout salarié sans devoir le soumettre à l'examen DT-DICT si ce dernier est détenteur d'un CACES® ou est titulaire d'un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle de niveau 7 à 3 inscrits au RNCP datant de moins de cinq ans, correspondant aux types d'activités exercées.

Modalités et délais d'accès

Avoir satisfait aux prérequis.

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Moyens humains

Enseignants qualifiés et référencés Orakin.

Testeur appartenant à un centre d'examen agréé par le ministère chargé de la sécurité industrielle (DREAL, ou DRIEE) exerçant sous le couvert d'un formateur du centre, justifiant d'une attestation de compétence comme « Concepteur ».

Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.



Méthode et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas.

Salles de cours équipées de moyens multimédias connectés à la plateforme nationale d'examen DT-DICT.

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Livret AIPR « Concepteurs » ; Supports de cours disponibles sur My ECF Pro, la plateforme d'apprentissage en ligne d'ECF, partenaire d'Orakin.



Sanction visée

Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, prise en application de l'article R554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de l'arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

L'attestation est valable 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen.

Une Attestation d'échec est délivrée si le cas se présente.

Attestation de fin de formation.



Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation :

- QCM DT-DICT réalisé en fin de formation, sur la plateforme nationale d'examen gérée par le ministère de la transition écologique
- Il comporte 40 questions. Pour chacune : 4 réponses sont proposées. Une est seule correcte (+2 pts), deux sont erronées (-1 à -5 pts) et une est proposé par défaut « Je ne sais pas » (0 pt)
- Il faut obtenir au moins 48 points /80
- Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.



Programme

Établi en référence du référentiel de compétences, de l'annexe 5 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié :

- Présentation, contexte, objectifs
- Personnes concernées
- Ouvrages concernés
- Investigations complémentaires
- Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage
- Sanctions
- Références